

*Solutions innovantes en revêtements de surface
et fils de haute technologie*



La méthode de calcul de cet indicateur nécessite de répartir les effectifs par CSP, par tranche d'âge, et par genre. Les groupes ne comportant pas au moins 3 femmes et 3 hommes ne doivent pas être retenus pour le calcul. Cela amène à avoir un effectif pouvant être pris en compte de 38%. Or, si le total des effectifs pouvant être pris en compte est inférieur à 40% des effectifs totaux, l'indicateur et l'index ne sont pas calculables.

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

calculé par CSP, sur l'année civile **2021**

Résultats	Score
Ecart de rémunérations	non calculable
Ecart d'augmentations individuelles	35 / 35
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	non calculable
Salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 + hautes rémunérations	0 / 10
index	35/45

Le nombre maximum de points pouvant être obtenus étant inférieur à 75, l'index global ne peut être calculé.

> Note de l'index global 2021 : non calculable

Aucun retour de congé maternité n'ayant eu lieu au cours de la période de référence, l'indicateur n'est pas calculable.